

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140115-2014_B019-DE
Date de télétransmission : 17/01/2014
Date de réception préfecture : 17/01/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 JANVIER 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B019

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer un marché subséquent relatif aux travaux d'aménagement de l'entrée de ville de Coudoux avenue de la République dans le cadre des accords cadres de 2012 "Travaux d'aménagement d'infrastructures et de déplacements sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix " (lot 1)

Le 15 janvier 2014, le Bureau de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 janvier 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques, donne pouvoir à JOUVE Mireille - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard

Excusé(e)s :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_06

BUREAU DU 14 JANVIER 2014

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co Rapporteur : Robert DAGORNE

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer un marché subséquent relatif aux travaux d'aménagement de l'entrée de ville Coudoux avenue de la République dans le cadre des accords cadres de 2012 « Travaux d'aménagement d'infrastructures et de déplacements sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix » (lot 1)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Trois accords-cadres multi attributaires (le n°2012 AC 01 relatif à la réalisation de travaux de voirie et réseaux divers, le n° 2012 AC 02 relatif aux travaux d'éclairage public et le n° 2012 AC 03 relatif aux travaux d'espaces verts) ont été notifiés en juin 2013 pour la réalisation de travaux d'aménagement d'infrastructures d'entrées de ville, de réhabilitation des zones d'activités et d'infrastructures de déplacement. Ce rapport a pour objet d'autoriser la signature d'un marché de travaux subséquents à l'accord cadre n°2012 AC 01, en vue de l'aménagement de l'entrée de ville de Coudoux avenue de la République.

Exposé des motifs :

Economie du marché

Par délibération n°2013_B084 du 07 mars 2013, le Bureau Communautaire autorisait la signature des accords-cadres multi attributaires n°2012 AC 01 relatif à la réalisation de travaux de voirie et réseaux divers, le n° 2012 AC 02 relatif aux travaux d'éclairage public et le n° 2012 AC 03 relatif aux travaux d'espaces verts.

Ces accords cadre ont été passés selon les dispositions des articles 10, 33 et 57 à 59, 76 et 77 du Code des Marchés Publics pour un an reconductible deux fois par reconduction tacite. Ils ont été notifiés le 12 juin 2013.

Les entreprises titulaires de ces accords-cadres sont :

- Lot n°1 - Travaux de voirie et réseaux divers :
 - Groupement SATR/URBA TP
 - GIL TP
 - EUROVIA
 - SOGEV
 - Groupement SLE TP/ROUTIERE DU MIDI

- Lot n°2 - Travaux d'éclairage public :
 - SNEF
 - NOEL BERENGER
 - SPIE

- Lot n°3 - Travaux d'espaces verts :
 - CALVIERE
 - SERP
 - IPS

Chaque consultation fait l'objet d'une remise en concurrence des entreprises en vue de l'attribution des marchés subséquents afférents.

Dans le programme global des Entrées de ville, il est prévu pour l'aménagement de l'entrée de Coudoux (avenue de la République) de dégager de l'espace afin de créer un trottoir et des places de stationnement en remplaçant un ancien mur de pierre par un nouveau mur de soutènement en retrait. Ce mur est limitrophe aux nouveaux bâtiments que fait construire la Logirem et leur servira de soutien pour les espaces verts.

L'opération globale de construction des bâtiments est retardée côté sud et l'ensemble du gros œuvre n'est pas terminé. Cependant, côté nord, le mur de soutènement est indispensable pour l'achèvement de la 1^{ère} tranche.

Afin que les passages fréquents des camions n'abîment pas les nouvelles infrastructures, dans un premier temps seul le mur de soutènement sera exécuté et à la livraison de l'ensemble du programme immobilier de la Logirem, l'opération aménagement de l'entrée de ville de Coudoux avenue de la République (voie, trottoir, éclairage et espaces verts) fera l'objet d'un autre marché subséquent.

Le programme de cette opération a fait l'objet d'une approbation en Bureau Communautaire du 10 mai 2012 par délibération n°2012_B180.

Le délai de préparation des travaux, fixé par le Maître d'Ouvrage dans le Règlement de consultation pour l'ensemble des candidats est de 4 semaines.

La durée des travaux est définie par les candidats dans l'acte d'engagement du marché subséquent.

Ce marché est à prix unitaires et forfaitaires.

L'estimation des travaux est de :

- Lot n°1 – Voirie et réseaux divers : 88 270 € HT

Mise en concurrence :

Un dossier de consultation des entreprises a été envoyé, à chaque titulaire de l'accord-cadre du lot 1. La date limite de remise des offres était fixée au 10 décembre 2013 à 16 h00.

Pour rappel, les critères de jugement des offres sont les suivants :

1 – Prix des prestations : coefficient de pondération : 80%

2 – Délais : coefficient de pondération : 20%

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 janvier 2014 a décidé d'attribuer le marché :

- n° **12MS1B07** relatif aux travaux de « Voirie - Réseaux Divers » (lot n°1 de l'Accord Cadre) pour l'aménagement de l'entrée de ville de Coudoux à l'entreprise **EUROVIA**, pour une durée de travaux de **6** semaines et pour un montant estimatif de **82.204,00** € HT ;

Sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement exécutées ;

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code des marchés publics pris en son article 76 ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la délibération n°2012_B180 du Bureau Communautaire du 10 mai 2012 approuvant le programme de travaux ;

VU la délibération n°2013_B084 du Bureau Communautaire du 7 mars 2013 autorisant la signature des marchés accords-cadres n° 2012 AC 01, n°2012 AC 02 et n° 2012 AC 03 ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 10 Janvier 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché subséquent n° 12MS1B07 relatif aux travaux de « Voirie - Réseaux Divers » (lot n°1 de l'Accord Cadre) pour l'aménagement de l'entrée de ville sud de Coudoux avenue de la République, à l'entreprise **EUROVIA**, pour une durée de travaux de **6** semaines et pour un montant estimatif de **82.204,00 € HT**, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement effectuées, et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur l'opération 50, fonction 824 du service 5A qui dispose des crédits suffisants.

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer un marché subséquent relatif aux travaux d'aménagement de l'entrée de ville de Coudoux avenue de la République dans le cadre des accords cadres de 2012 "Travaux d'aménagement d'infrastructures et de déplacements sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix " (lot 1)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

16 JAN. 2014